

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SAINT-ESTÈVE-JANSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du 15 mars 2016**

**Présidence de Mme Martine Césari,**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni le 15 mars 2016 en session ordinaire à la Mairie à 9 heures sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente le 9 mars 2016

**DELIBERATION N° CC 03.2016.03**

**OBJET: Actions en faveur des jeunes et des seniors – définition des critères**

Madame la Présidente propose au Conseil d'administration d'examiner les critères applicables aux actions facultatives d'intervention en faveur des jeunes et des seniors définies ci-après :

INTITULE DE L'ACTION	BENEFICIAIRES	CONDITIONS	Vote
SORTIES ENFANTS	<p>Gratuit pour les enfants de 4 à 14 ans inclus</p> <p>Enfants de 15 à 17 ans inclus 50% du cout</p> <p><u>Enfants extérieurs à la commune</u> →</p> <p><u>Gratuit pour les adultes accompagnateurs</u> →</p> <p><u>Adultes non accompagnateurs</u> →</p> <p><u>Gratuit pour les personnes handicapés et leurs accompagnateurs</u> →</p>	<p>Dont l'un des parents au moins est domicilié sur la commune Les enfants &lt; 5ans inclus devront être accompagnés</p> <p><u>Contre paiement à l'inscription non remboursable* en cas de désistement non remplacé</u> <b>*Sauf cas de force majeure</b></p> <p>Venir aux réunions de préparation des sorties et encadrer un groupe de 4 enfants (qui ne soient pas que de la famille)</p> <p><u>Contre paiement à l'inscription non remboursable* en cas de désistement non remplacé dans la limite des places disponibles</u> <b>*Sauf cas de force majeure</b></p> <p>Résider sur la commune ou être éducateurs au FAM les Capelières.</p>	<b>VOIX POUR : 8 CONTRE ABSTENTION</b>
SORTIE DES SÉNIORS	<p>Gratuité pour les 65 ans et + à l'inscription</p> <p>Gratuité pour les élus ainsi que les employés communaux.</p> <p>Ouvert à tous contre participation</p>	<p>○ Etre résidant sur la commune, et ou assujetti à la taxe d'habitation.</p> <p>○ <u>Procéder à une inscription</u> volontaire suite à la communication faite par la mairie</p>	<b>VOIX POUR : 8 CONTRE ABSTENTION</b>
JOUETS DE NOEL	<p>offert pour les enfants de zéro à 7 ans inclus</p> <p>Montant plafond des cadeaux révisé chaque année</p>	<p>○ Habiter la commune lors de l'inscription <u>et dont</u> les parents sont assujettis à la taxe d'habitation. La commission est chargée de veiller au choix et à l'attribution des jouets.</p> <p>○ <u>Procéder à une inscription</u> volontaire entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre de chaque année</p> <p>○ Retrait des cadeaux maximum 10 jours ouvrés après la date de distribution.</p>	<b>VOIX POUR : 7 CONTRE : 1 ABSTENTION</b>
COLIS DE NOEL	<p>Gratuité pour les seniors à partir de 65 ans</p>	<p>○ Etre résidant sur la commune et /ou assujetti à la taxe d'habitation La commission est chargée de veiller à l'attribution des colis et à l'étude des cas particuliers</p> <p>○ <u>Procéder à une inscription</u> volontaire entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre de chaque année</p> <p>○ Retrait des cadeaux maximum* 10 jours ouvrés après la date de distribution.</p>	<b>Membres présents 7 Pouvoir 1</b>  <b>VOIX POUR : 8 CONTRE ABSTENTION</b>

STAGES ENFANTS ET SENIORS	Ouvert à tous les enfants de 6 à 17 ans inclus Ouvert à tous les adultes à partir de 50 ans	Contre paiement à l'inscription non remboursable* en cas de désistement non remplacé dans la limite des places disponibles *Sauf cas de force majeure	Membres présents : 7 Pouvoir : 1  VOIX POUR : 8 CONTRE ABSTENTION
SEJOURS VACANCES (Colonies, classes découvertes)  Centres aérés	Enfants à partir de 3 ans et adolescents jusqu'en classe de 3 <sup>ème</sup> Etre résidant de la commune	Prise en charge de 25 % du prix du séjour si  Q.F. ≤ 25€ /jours/personnes Plafonné à 150 €/an	Membres présents : 7 Pouvoir : 1  VOIX POUR : 8 CONTRE ABSTENTION
REPAS SPECTACLE DES ANCIENS	Gratuité pour les 65 ans et +  Gratuité pour les élus ainsi que les employés communaux.  Ouvert à tous contre participation	Etre résidant sur la commune lors de la manifestation et/ou assujetti à la taxe d'habitation -ouvert aux conseillers municipaux et employés municipaux (payant pour les conjoints)	Membres présents 7 Pouvoir 1  VOIX POUR : 8 CONTRE ABSTENTION
TELEALARME	-Être âgé de minimum 65 ans ou -Être en situation de handicap Et -Se trouver de façon temporaire ou permanente dans des conditions d'isolement (convention CCAS CD13)	Les conditions financières de prises en charges par le CCAS: Gratuité si revenus ≤ 915 € /mois et pour les couples dont l'un des ayants droit est affecté d'un taux d'invalidité de + de 80% le barème mensuel = à 2072€ Participation de 50% revenus mensuels situés entre 915€ et 1243€ Si revenus > à 1243€ le dispositif est à la charge du demandeur	Membres présents : 7 Pouvoir : 1  VOIX POUR : 8 CONTRE ABSTENTION

La Présidente